



COM

60 RUE VERGNIAUD  
75640 PARIS CEDEX 13  
www.fo-com.com  
postes@fo-com.com

# Accord non respecté

## SIGNATURE RETIRÉE



Dans le prolongement des « accords de Vaugirard », Force Ouvrière signait, en janvier 2007, l'accord sur le développement professionnel des facteurs. Cet accord avait pour objectif de valoriser et de consolider la structure de l'emploi, d'améliorer les conditions de travail des 100 000 facteurs, de prendre en compte en matière de santé les contraintes liées à l'activité (charge, rythme de travail, organisation de travail...).

Force Ouvrière s'est battue pour faire respecter les différents engagements et les différents chantiers de négociation afférents : les normes et cadences, la santé au travail, les conditions de travail... D'ici fin 2010, La Poste aura globalement respecté le volume des 37 000 promotions prévues. Par contre, elle n'a pas et ne respectera pas les engagements suivants et cela FO ne l'accepte pas.

### 1. AMÉLIORATION DE LA STRUCTURE DE L'EMPLOI (ENGAGEMENTS 1 ET 2) : LE COMPTE N'Y EST PAS !

	% des postes de travail en classe I		% des facteurs en 1.3 et au-delà	Nbre facteurs en 2.3
	1.2	1.3		
Prévu par l'accord	50 %	50 %	+ de 75 %	1 500
Fin 2009	78 %	22 %	59 % (52,5 en 2008)	291

- Le taux d'encadrement sera maintenu → avec le projet « encadrant », il y a de moins en moins d'encadrants.

**FO avait aussi demandé que la situation des rouleurs et des Facteurs de Secteur soit prise en compte (revalorisation, création d'un volant en classe 2, reconnaissance du professionnalisme des FS). À ce jour c'est le silence radio et bon nombre de facteurs de secteur sont devenus de simples rouleurs !**

### 2. AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET RENFORCEMENT DE LA SANTÉ AU TRAVAIL (ENGAGEMENTS 4 ET 5) : LA POSTE A PRÉFÉRÉ LES FEUX DE LA RAMPE À LA PRISE EN COMPTE DE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL !

- Ces deux chantiers devaient permettre d'améliorer les conditions de travail, de prendre en compte la pénibilité des activités en matière de santé et de prévention des risques, de charge de travail et de réfléchir sur le maintien dans l'emploi des seniors. Suite à nos différentes interventions, les négociations ont bien été ouvertes...

**... Mais depuis plusieurs mois, au prétexte de la crise sûrement, La Poste ne veut plus négocier dans le cadre de cet accord. Certes, des efforts ont été faits en matière d'équipement en matériel (par exemple : vélos à assistance électrique...). Par contre, rien de concret n'a été mis en œuvre pour renforcer la santé au travail, combattre la souffrance et mettre en place une réelle politique de prévention des risques, prendre en compte la pénibilité de l'activité, la charge de travail. La Poste n'avait-elle pas fait de la santé au travail sa priorité avec tout le tintamarre sur les palmes de la prévention ?**

### 3. CONCERTATION NATIONALE SUR LES NORMES ET CADENCES (ENGAGEMENT 7): **CAUSE TOUJOURS !**

- Ce chantier jugé par FO et le personnel comme primordial, était lié aux deux précédents. Car agir sur les normes et cadences permettait de replacer l'agent au cœur de l'organisation, d'intégrer la problématique de la charge de travail et des cadences élevées, des vitesses de parcours, de revoir à la hausse les durées forfaitaires, le temps de pause, les temps de séjour dans les PRE... En un mot de redonner du souffle à la distribution.

**Les conséquences du refus de La Poste d'ouvrir cette concertation se traduisent aujourd'hui par l'aggravation des conditions de travail et de la santé des agents notamment au travers des TMS et des risques psychosociaux.**

### 4. TEMPS D'HABILLEMENT (ENGAGEMENT 8): **ALLEZ VOUS RHABILLER !**

- Temps d'habillement, il n'a pu aboutir en raison d'une jurisprudence portant sur la notion de compensation du temps d'habillement sur le lieu de l'entreprise.

**Pour FO, La Poste devait poursuivre la concertation et compenser le temps et l'entretien de la tenue ! La Poste doit modifier le critère d'appréciation relatif au port de la tenue, voire l'abandonner !**

### 5. VENTES DE QUARTIER (ENGAGEMENT 9): **PAS TOUCHE À MON QUARTIER !**

- Cet engagement confirmait le maintien des ventes de quartier et son élargissement à l'ensemble de la classe I. Malgré nos propositions, les agents de type « EAR » ne bénéficient toujours pas de cette mesure.

**Nous revendiquons l'ouverture de la vente aux facteurs de secteur, condamnés à être rouleurs suite à la suppression de la fonction, ainsi qu'à la classe II.**

- Aujourd'hui, La Poste veut remanier l'instruction de 2002. Son but est sûrement de remettre en cause la notion de tournée au profit de l'équipe !

**Force Ouvrière n'acceptera pas de remise en cause de la notion de tournée :  
Un quartier = un facteur**

Depuis la signature, FO COM a bataillé pour négocier avec La Poste sur le contenu des différents engagements mais force est de constater qu'en face, il n'y a pas eu volonté d'aboutir.

Au travers de cet accord et des négociations prévues, La Poste aurait pu et dû répondre aux revendications et à l'attente des personnels en matière d'amélioration de la santé et de vie au travail, de prise en compte de la pénibilité, de charge de travail, de conciliation vie familiale/vie professionnelle, en redonnant du souffle dans les organisations de travail, en redonnant confiance aux postières et postiers...

... Au lieu de cela, elle a fait le choix de la productivité, de la compétitivité, des suppressions d'emplois, des organisations de travail de plus en plus flexibles... FO DIT STOP, ÇA SUFFIT !

**Devant ce constat, FO COM a décidé de retirer sa signature de cet accord.**

**Nous continuerons à nous battre avec le personnel pour que la santé au travail et les conditions de travail ne soient plus synonymes de souffrance, pour que 100 % des facteurs de la classe 1 obtiennent le 2.1**

**La Poste est seule responsable de cet échec et de ses conséquences en matière de santé au travail !**